



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2012-URB-05-02 intitulé « Règlement no 2012-URB-05-02 amendant le Règlement de permis et certificats n° 2012-URB-05 et ses amendements » lors de sa séance ordinaire du 8 mai 2023, à 19 heures, à l'hôtel de ville.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin de :

- Modifier le terme inspecteur pour fonctionnaire désigné;
- Exiger un plan d'implantation « produit par un arpenteur-géomètre »;
- Remplacer : « Les plans signés par un professionnel » par « les plans de construction signés par un professionnel lorsque requis par les lois en vigueur;
- Ajouter une exigence que « Toute étude signée par un professionnel (biologiste, ingénieur, arpenteur, etc.) que le fonctionnaire désigné juge nécessaire pour la bonne compréhension du projet et l'analyse de sa conformité. » ;
- Modifier certaines exigences administratives et d'expertises;
- Modifier la durée du permis abattage et le coût;
- Ajouter un tarif pour la construction de rues;
- Soustraire certains travaux à l'exigence d'un permis ou certificat;
- Harmoniser certaines dispositions avec le règlement de démolition;
- Ajouter des exigences pour la construction de rues;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 12 mai 2023.

M. Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, greffier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau et sur le site web de la municipalité et par une publication dans le bulletin municipal *La Diligence* diffusé le 12 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 12^e jour du mois de mai 2023.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier